

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 7 juillet 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que les procès-verbaux des assemblées tenues les 2 et 17 juin 2009 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'avoir pris connaissance des commentaires écrits l'accompagnant; et
- 3.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous

constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Selon revenus en Entraide – incendie

Ajustement de budget

01.159.10.098 – Revenus locaux n.c.a.	+2 267.00
02.220.00.110 – Rémunération	+732.00
02.220.00.201 – Contributions employeur	+110.00
02.220.01.990 – Entretien bâtiment – divers	+ 1 425.00

Selon subvention « Québec en Forme »

Ajustement de budget

01.382.90.098 – Subv. Conditionnelle	+120.00
02.701.50.610 – Parcs & Terrains de jeux – Fournitures	+120.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie, sous réserve des remarques faites à la page frontispice du rapport de disponibilité, qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	93 024.57
- Administration	7 556.49
- Sécurité publique	5 222.03
- Transport routier	66 576.02
- Hygiène du milieu	75 089.82
- Aménagement et urbanisme	10 785.00
- Loisirs et culture	7 968.46

- Financement	8 417.62
- Immobilisations/Investissements	3 462.44
Total :	278 102.45

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Gérard Simoneau** – Questionnement en regard de la disposition des gros rebuts ménagers et des matériaux de construction.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée.

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de juin est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$827,200.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$ 3,243,502.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2306 – 2009 - C.L.D. des Sources** – Offre de mettre en lien le site web de la Municipalité sur leur site en échange de la réciprocité;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à l'offre soumise et autorise le directeur général de signer les documents nécessaires en ce sens.

ADOPTÉ

- **2307 – 2009 - Roger Côté** – Demande d'installation de « Défense de stationner » sur la chemin Castle Bar au sud du Chemin du Lac – Lettre adressée à la S.Q. entre-temps pour demander des patrouilles plus fréquentes et la conformité avec les « stationnements »;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité autorise le service des travaux publics de procéder à l'installation de panneaux interdisant le stationnement du côté « est » de cette portion du chemin Castle Bar située au sud du chemin du Lac et ce depuis l'entrée charretière du 733 Castle Bar jusqu'à l'intersection avec le chemin du Lac.

ADOPTÉ

- **2308 – 2009 - Ardobec** – Demande de modification à la réglementation de zonage du côté sud du chemin St-Claude face à l'exploitation actuelle;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que cette demande soit transmise au Comité consultatif d'urbanisme afin que ce dernier en fasse l'étude et soumette ses recommandations aux membres du Conseil lors de la prochaine assemblée régulière.

ADOPTÉ

- **2309 - 2009 - Société d'habitation du Québec** – Transmission du budget révisé de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2009 augmentant la quote-part municipale de \$144.00 – Résolution requise;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que soit accepté le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Danville pour l'exercice financier 2009 établissant la participation de la Municipalité à la somme de \$5,463.00.

ADOPTÉ

- **2310 – 2009 - Mante du Carré** – Demande de reconduction de l'entente de 2008 à l'effet d'utiliser le parc Smith les samedis de 10h00 à 14h00;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité reconduise l'autorisation accordée l'an dernier par la résolution 2004-2008 dans laquelle les conditions se lisaient comme suit :

« le terrain soit remis dans l'état où il se trouvait avant l'activité et même mieux et que l'utilisateur (Marché public - Mante du Carré) produise à la Municipalité une preuve qu'il est détenteur d'une police d'assurance responsabilité »;

Que cette utilisation ne puisse être effective qu'à compter du moment où le bénéficiaire de la présente autorisation aura déposé aux bureaux de la Municipalité une attestation d'assurance à l'effet que ses assurances couvrent également ses activités dans le parc Ian Smith.

ADOPTÉ

- **2311 – 2009 - M.R.C. des Sources** – Soumission d'un projet de résolution relatif à internet haute vitesse pour les résidents non desservis ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est copropriétaire du réseau de fibre optique qui relie les municipalités de son territoire aux Commissions scolaire des Sommets et Eastern Township ainsi qu'aux municipalités du Canton de Cleveland, de Ville de Richmond, de Ville de Windsor et de

Câble-Axion Digitel inc. ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est gestionnaire de ce réseau depuis son implantation en 2007 ;

CONSIDÉRANT que, par souci d'économie de coûts et de temps, les sept municipalités composant la MRC des Sources ont confié à la MRC la responsabilité de trouver les solutions technologiques et financières pour permettre à leurs citoyens d'avoir accès à un service Internet haute vitesse équitable et à coûts comparables à ceux offerts en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources analyse différentes technologies et différents scénarios de déploiement d'Internet haute vitesse pour une couverture complète du territoire depuis 2007 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources a exprimé sa volonté de déployer Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC en privilégiant une technologie hybride, soit celles du fixe sans fil et satellitaire ;

CONSIDÉRANT que trois études portant sur le design du réseau qui pourrait être implanté ont été déposées à la MRC des Sources et ont été présentées aux représentants des municipalités le 22 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT que l'étude optimale prévoit une couverture complète du territoire par l'implantation de cinq tours de transmission du signal fixe sans fil et par la technologie satellitaire ;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le coût de déploiement et le montage financier ont été présentés et acceptés par les représentants municipaux présents, à raison d'un financement maximum d'un tiers du promoteur et d'un maximum de deux tiers par le programme Communautés rurales branchées ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette démarche, une demande d'aide financière sera acheminée au programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit qu'une demande d'appui doit être effectuée auprès de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et que la date souhaitée pour le dépôt de la demande par les représentants municipaux est le 16 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT que ce programme exige que le porteur du projet soit une MRC, une municipalité, un OBNL ou une coopérative ;

CONSIDÉRANT que le scénario optimal pour le projet est de confier la responsabilité de porter le dossier à la MRC des Sources, car celle-ci gère déjà un réseau de fibre optique municipal et que le déploiement sera effectué en complément de ce dernier, mais sans y prendre source ;

CONSIDÉRANT que le modèle d'affaires qui sera retenu fera en sorte que la MRC des Sources sera propriétaire des équipements et des infrastructures extérieures et conclura des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les

antennes, mise en marché, service à la clientèle et entretien ;

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que dans la mesure où ce dernier sera accepté dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la suite de l'obtention du financement complet requis;

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que lorsque les garanties auront été obtenues quant à l'accessibilité à la qualité du service, la compétitivité et l'équité des tarifs pour tous les citoyens, peu importe la technologie de desserte ;

CONSIDÉRANT que le scénario initial permet un retour sur investissement sur une période de 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche appuyé par la Conseillère Francine L. Girard :

QUE la MRC des Sources soit désignée comme porteur du projet de déploiement Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises non desservies de notre municipalité ;

QUE la MRC des Sources soit, par conséquent, propriétaire de l'ensemble des équipements et des infrastructures pertinentes ;

QUE la MRC des Sources conclue des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle et entretien ;

QU'à cette fin, notre municipalité donne le mandat à la MRC des Sources de réaliser le projet, notamment :

- de déposer les demandes d'aide financière nécessaires (MAMROT, CRÉ, Pacte rural, etc.) ;
- de réaliser l'appel d'offres pour le choix d'un fournisseur de service Internet haute vitesse ;
- de signer l'ensemble des documents (ententes, contrats, etc.).

ADOPTÉ

- **2312 – 2009 - Ministère des Affaires municipales** – Demande d'adoption d'un règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 – Lecture et adoption;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soit adopté le règlement numéro 89-2009 intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » tel que lu à haute voix à la présente assemblée et qu'il soit versé au livre des règlements.

ADOPTÉ

- **2313 – 2009 - Ministère des Affaires municipales** – Demande de réalisation de certains travaux en regard avec l'assainissement (épuration) des eaux usées du réseau – État des boues aux étangs aérés, débitmètre à la station de pompage #2 (principale) sur la conduite de refoulement;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité mandate la firme « Environnement E.S.A. » pour :

- 1° Effectuer la mesure d'accumulation de boues dans les 4 étangs et transmettre ces résultats via l'application SOMAE sur le site du Ministère; et
- 2° Vérifier le niveau hydraulique d'opération de chacun des étangs afin d'optimiser le temps de séjour des eaux usées et la performance épuratoire.

ADOPTÉ

- **2314 – 2009 - Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes** – Demande d'appui au maintien dans la collectivité du service postal public et des emplois y rattachés;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité demande au Ministre responsable de Postes Canada, Monsieur Rob Merrifield, de voir à ce que le Gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

- 1° De mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés; et
- 2° De réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

Qu'il soit demandé au Ministre Merrifield de consulter la population, les syndicats des postes et d'autres intervenants principaux en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada;

Que copie de la présente résolution soit adressée également à Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'à Monsieur André Bellavance, Membre du Parlement pour le comté de Richmond-Arthabaska.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **Règlement 88-2009** – **Rapport de l’accessibilité au registre** - Réfection de la tour de séchage et de la cheminée du bâtiment multi-fonctionnel – Le directeur général fait rapport que le nombre de signatures apposées au registre demandant que le règlement fasse l’objet d’un référendum s’établit à 2 alors que le nombre requis était de 254 de sorte que le règlement est réputé accepté par les personnes habiles à voter – Les documents ont déjà été transmis au Ministre des Affaires municipales pour fins d’approbation.

- **2315 – 2009** – **Cercle des Fermières** – Demande pour la réalisation d’armoires pour le rangement de boîtes en lieu et place d’un agrandissement de local;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité accepte la proposition soumise par Gilles Dion au montant de \$1,350.00 pour la réalisation d’armoires de rangement dans le corridors, face au local du Cercle des Fermières.

ADOPTÉ

- **2316 – 2009** – **Comité consultatif d’urbanisme** – Demande d’amendement au règlement de zonage 359 par André Tessier pour Transport A.T.D.;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme et les objections manifestées par de nombreux résidents du secteur contre la possibilité d’amender la réglementation de zonage de manière permettre l’activité de VTT, moto-cross, auto-cross et autres activités motorisées;

Considérant la trop grande proximité d’un agglomération résidentielle importante;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que ce Conseil entérine les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme à l’effet de ne pas amender le règlement de zonage 359;

Que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec soit avisée, suite à l’accusé de réception qui lui avait été adressé, que la Municipalité n’entend pas modifier sa réglementation de zonage pour le lot visé et que la demande ayant pu être soumise est par conséquent non conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉ

- **2317 – 2009** – **Comité consultatif d’urbanisme** – Mario Vachon, 920 Route 255;

Considérant les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'absence de représentations par les gens présents dans la salle à l'encontre de la demande de dérogation mineure formulée auprès de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que ce Conseil entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

1° Permettre l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire situé sur la propriété du 920 de la route 255 de manière à porter la superficie de ce dernier de 72 mètres carrés à 120 mètres carrés et de le reconnaître par conséquent conforme.; et

2° D'autoriser le directeur à l'urbanisme et au développement économique de signer le permis en conséquence.

ADOPTÉ

- **2318 – 2009 – Usine de filtration** – Problématique des THM – Mandat à la firme « Consultants EnviroConseil »;

Considérant le « Rapport de conformité » produit par la firme « Consultants EnviroConseil » relatif au fonctionnement de l'usine de filtration et l'offre de service déposée pour suggérer une solution à la problématique des trihalométhanes au montant de \$5,710 plus les taxes mais excluant les analyses en laboratoire le tout en date du 5 mai 2009;

Considérant que les analyses requises sont estimées à la somme de \$70.00 chacune;

Considérant les discussions entreprises avec le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs ainsi qu'avec l'Agence régionale de la santé et des services sociaux;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte l'offre soumise et demande que la réalisation des travaux se fasse dans les meilleurs délais possibles afin d'identifier la ou les solutions requises à la problématique des trihalométhanes.

ADOPTÉ

- **2319 – 2009 – Sécurité de barrage** – Soumissions pour analyse de sécurité du barrage de l'Étang Burbank – Formation d'un comité;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le comité chargé de procéder à l'examen des soumissions à recevoir pour réaliser l'étude de sécurité du barrage de l'Étang Burbank soit composé du Maire, du directeur général, du

Conseiller Michel Plourde qui agira avec l'assistance du procureur de la Municipalité Me Bernadette Doyon.

ADOPTÉ

- **2320 – 2009 – Infrastructures d'eau** - Programme d'entretien préventif;

Considérant l'offre de services déposée par la firme « Cosultants EnviroConseil » en date du 23 janvier 2009;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soit acceptée la proposition déposée par la firme « Consultants EnviroConseil » au montant de \$9,500.00 plus taxes selon les termes de la proposition mentionnée ci-dessus et en commande par la présente la réalisation.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2321 – 2009 – Étang Burbank** – Application des règlements municipaux et particulièrement celui applicable au site de l'étang Burbank;

Considérant que le site du parc de l'étang Burbank est un élément dont l'attrait touristique pour la Municipalité est très important et qu'il y a lieu d'appliquer la réglementation interdisant la présence de chiens sur les sentiers et particulièrement les sentiers ceinturant l'Étang-même à l'exclusion du site se trouvant au nord de l'Étang et du sentier qui constitue la piste cyclable pour se diriger sur la rue Prince-Albert;

Considérant que la signalisation pertinente est déjà installée;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault qu'il soit procédé à l'assermentation des étudiants travaillant pour la Corporation de développement de l'Étang Burbank, particulièrement ceux travaillant à l'animation du Centre d'interprétation de la Nature de l'Étang Burbank pour les habiliter à émettre les constats appropriés pour toute infraction à la réglementation municipale particulièrement celle découlant du règlement 429.

ADOPTÉ

- **2322 – 2009 – O.T.J.** – Tarification parentale supplémentaire : Abstention du Conseiller Michel Plourde qui déclare être personnellement concerné par la décision :

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la contribution parentale additionnelle exigible dans certains cas soit établie à la somme de \$143.53 en modification des résolutions 2273-2009 et 2300-2009 et que le document intitulé « Politique 2009 » soit modifié en conséquence.

ADOPTÉ

- **2323 – 2009 – O.T.J. de garde** – Politique tarifaire pour retards;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la politique tarifaire suivante s'applique à l'égard de tout retard à reprendre les enfants en fin de journée soit à compter de 18h00 : \$1.00 la minute de retard par famille et que le document intitulé «Politique 2009 » soit modifié en conséquence.

ADOPTÉ

- **2324 – 2009 – Fermeture des bureaux administratifs** – Vacances annuelles;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés du 18 au 2 août 2009 inclusivement pour les vacances estivales.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**